

Communiqué de presse

24 février 2021

Coronavirus

Les cantons soutiennent un déconfinement prudent et progressif

Le Conseil fédéral entend assouplir les mesures contre la propagation du coronavirus avec circonspection et par étapes. Cela traduit l'attitude exprimée par la majorité des cantons lors de la consultation. Toutefois, les cantons se sont pour la plupart prononcés en faveur de l'ouverture des terrasses dans la restauration. Le Conseil fédéral n'a pas donné suite à cette exigence.

À l'heure actuelle, les indicateurs déterminants signalent une certaine détente de la situation épidémiologique. Par ailleurs, grâce à la progression des vaccinations et au dépistage préventif accru des personnes asymptomatiques, de nouvelles possibilités se présentent. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) estime par conséquent que de premiers assouplissements prudents sont envisageables. La prudence est de mise, entre autres, eu égard aux nouveaux variants du virus et à la question encore en suspens de savoir si les vaccins protègent aussi contre la transmission. La situation est fragile et peut changer rapidement. Cela étant, une démarche concertée dans l'ensemble du pays, sans différenciations cantonales, est pour l'heure judicieuse.

Lors de la consultation, une étroite majorité des cantons s'est alignée entièrement ou avec quelques réserves sur la stratégie de déconfinement préconisée par le Conseil fédéral. De l'avis des cantons, il est important de redonner une perspective et une certaine prévisibilité à la population. Les cantons ont notamment salué les assouplissements spécifiques en faveur de la santé psychique et du besoin d'exercice physique des enfants et des jeunes, particulièrement touchés par les restrictions en vigueur. Près de la moitié des cantons a considéré la stratégie comme trop hésitante et exigé par exemple des intervalles plus courts entre les étapes d'ouverture. Le Conseil fédéral a tenu compte de cette exigence en fixant la prochaine étape d'ouverture au 22 mars au lieu du 1^{er} avril.

Dans leurs prises de position, la plupart des cantons ont demandé d'ouvrir les terrasses dans la restauration à partir du 1^{er} mars, sous réserve de plans de protection rigoureux. « Pour la majorité des cantons, cette ouverture partielle aurait été justifiable en raison du risque de transmission gérable à l'extérieur », affirme Lukas Engelberger, président de la CDS.



L'expérience montre que l'évolution de la pandémie n'est pas prédictible et qu'il faut rapidement adapter la stratégie si nécessaire. La majorité des membres de la Commission de la santé publique du Conseil national entend néanmoins inscrire les dates d'ouverture applicables à la restauration ainsi qu'aux établissements de culture et de loisirs dans la loi COVID-19. Lukas Engelberger, président de la CDS, dit à ce sujet : « Ce pas empêcherait la Confédération et les cantons de réagir de manière flexible et rapide à de nouveaux développements. Ce serait un obstacle superflu dans la lutte contre le virus. »

Renseignements :

Lukas Engelberger, conseiller d'État, président de la CDS, 061 267 95 23 (dès 16 heures)

Tobias Bär, responsable communication CDS, 031 356 20 39, tobias.baer@gdk-cds.ch